

Observations concernant le

**PROJET DE MÉTHODOLOGIE TARIFAIRE PORTANT SUR LA PÉRIODE
RÉGULATOIRE 2025-2029 - PARTIE 2**

dans le cadre de la consultation publique lancée par Brugel le 13 décembre 2023

Nous comprenons la volonté de Brugel et de Sibelga de mettre en place une méthodologie tarifaire qui adresse les défis actuels et futurs de la transition énergétique, notamment en ce qui concerne la gestion des potentiels pics et surcharges du réseau de basse tension.

Cette méthodologie tarifaire doit impérativement garantir l'accès continu à l'énergie pour tou·tes les bruxellois·es en quantité et qualité suffisantes et à un coût abordable.

Le projet soumis à consultation publique voudrait qu'une partie plus importante (30 à 40 %) des frais de réseau soit liée à la puissance souscrite. Par ailleurs, pour les consommateurs qui auront un compteur communicant et qui auront donné leur consentement au partage de leurs données, la partie restante des frais de réseau (60 à 70 %) sera déterminée en fonction du moment de la journée où l'électricité est consommée, avec trois plages horaires différenciées (7h à 16h ; 17h à 22h ; 23h à 6h). Ces changements interviendraient début 2028.

Premièrement, l'augmentation de la partie relative à la puissance souscrite dans la facturation des frais de réseau nous semble globalement cohérente avec l'objectif de garantir aux consommateurs un accès continu et de qualité au réseau d'électricité, car elle renforce la contribution de ceux qui profitent des voitures électriques, qui demandent une puissance considérable pour recharger leurs batteries et qui risquent donc de surcharger davantage le réseau.

Cependant, nous attirons l'attention sur le fait que de nombreux ménages précarisés, locataires de surcroît, continuent à se chauffer avec des radiateurs électriques à accumulation ou d'appoint, faute d'équipements mieux adaptés dans le logement qu'ils louent ou de capacité d'investir sur des technologies moins énergivores dans le logement qu'ils occupent. Ces ménages risquent d'être pénalisés avec la méthodologie tarifaire proposée, sans qu'ils puissent bénéficier, par exemple, des avantages des pompes à chaleur, beaucoup plus performantes et dont la consommation d'électricité est donc beaucoup moins élevée.

Deuxièmement, la transition d'un modèle où une large majorité des ménages bruxellois bénéficient d'une tarification monohoraire vers un modèle trihoraire nous pose question. En effet, la consommation des ménages est peu élastique et peu déplaçable : l'essentiel de leur consommation correspond à des usages tels que s'éclairer, cuisiner, se laver, laver et sécher son linge, nettoyer, se divertir, etc. Il s'agit d'activités dont l'exécution, dans le cadre économique et socio-culturel existant, laisse peu de marge de manœuvre aux ménages, que ce soit quant à la possibilité effective de s'en passer ou quant au moment précis de la journée

dans lequel elles peuvent être réalisées. Ainsi, on voit mal comment le fonctionnement de l'éclairage, du frigo et de la cuisinière pourrait être automatiquement retardé. Des études ont d'ailleurs pu démontrer que, dans des conditions optimales, les ménages se montrent capables de déplacer jusqu'à maximum 10 % de leur charge des heures de pointe¹.

A titre d'exemple, nous imaginons mal les locataires d'un petit appartement, ni thermiquement ni acoustiquement isolé, attendre 23h le dimanche pour lancer la machine à laver, le chauffage électrique d'appoint et pour allumer en même temps le four et préparer quelques repas pour la semaine. La lessive sera prête à 00h30, moment de lancer enfin le sèche-linge, juste après avoir chauffé de l'eau pour le bain des enfants...

Loin d'être caricaturale, cette illustration est représentative du niveau et mode de vie d'une part substantielle de bruxellois, dont pour rappel plus de 60 % sont locataires et plus de 33 % vivent sous le seuil de pauvreté. Ils n'ont donc ni la marge de manœuvre utile pour rendre leur bâti moins énergivore, ou moins dépendant des énergies fossiles (via l'installation de pompes à chaleur, de panneaux photovoltaïques, etc.), et donc d'échapper ou de diminuer structurellement leurs dépenses énergétiques, ni les ressources économiques utiles permettant d'investir dans l'automatisation et les électroménagers intelligents, commandant le démarrage ou l'arrêt de ses appareils en fonction du tarif en vigueur, de l'heure et de la demande sur le réseau. Sans compter le fait que, par nécessité économique, certains ménages se tournent vers des équipements bas de gamme ou de seconde main, au fonctionnement anachronique par rapport aux nouveaux « impératifs » de flexibilité.

Nous pouvons ainsi craindre que cette réforme, sous couvert d'engager la transformation des pratiques et des usages, vienne renforcer les inégalités sociales pour les ménages qui n'ont pas le pouvoir, la capacité ou l'aptitude à répondre aux incitations par les prix.

Par ailleurs, l'existence de puissances souscrites très diverses et de plages différentes de tarification rendrait très complexe la possibilité pour les ménages d'estimer leurs factures d'électricité, de se projeter par rapport à leurs dépenses et de gérer leurs budgets de manière efficace.

Si la volonté principale derrière ces changements est de limiter l'impact sur le réseau provoqué par l'électrification de la mobilité, nous nous demandons alors si un ciblage plus fin des utilisateurs disposant d'une voiture électrique ne pourrait pas être réalisé sans pour autant effectuer des réformes si vastes et profondes dans la manière de facturer l'ensemble de la consommation d'électricité de tous les ménages bruxellois.

Nous nous interrogeons dès lors sur la pertinence des changements introduits dans ce projet de méthodologie tarifaire. Nous craignons un impact négatif sur les ménages bruxellois, impact qui sera d'autant plus important sur les ménages précarisés. Nous demandons que, avant tout changement, Brugel et Sibelga effectuent une analyse d'impact spécifique portant sur ce public-ci, prenant en considération notamment ses caractéristiques socio-

¹ Voy. Klopfert F., Wallenborn G., *Empowering consumers through smart metering, a report for the BEUC*, 2011.

économiques, le potentiel de flexibilité réel dont ils disposent et l'importance de leur contribution à d'éventuelles surcharges et pics du réseau d'électricité.

En ce qui concerne la méthodologie tarifaire appliquée au réseau de gaz, nous attirons l'attention sur le fait que les ménages plus aisés auront moins de difficultés à sortir du réseau de gaz que les ménages précarisés, qui devront donc progressivement supporter une partie plus lourde des coûts d'entretien de ce réseau. Le prix final payé par les ménages va par ailleurs augmenter avec le shift des accises décidé au niveau fédéral et la facturation prochaine de droits d'émission de CO₂ dans le cadre de l'ETS2 décidé au niveau européen.

Nous invitons par conséquent Brugel et Sibelga à prendre tous ces éléments en considération afin de ne pas faire reposer une partie disproportionnée des coûts de la transition énergétique sur les ménages précarisés, qui sont à la fois plus vulnérables aux augmentations du coût de l'énergie (consommée lors d'une plage horaire moins favorable) — augmentations qui impacteront plus drastiquement leur budget serré —, mais également moins adaptables aux nouvelles habitudes de vie exigées. En effet, ces dernières réclament tantôt des acquisitions technologiques coûteuses, tantôt une rationalité à toute épreuve, ce qui est peu réaliste au regard de la charge mentale vécue par les personnes subissant la précarité au quotidien.

**

L'accès à l'énergie et à l'eau est un besoin et un droit fondamental qu'il faut garantir à toute personne au nom de la dignité humaine.

socialénergie